
1ère Réunion du collectif Tiers lieu ouverte au public

Le 8 juin 2022 à 18h30

L'accueil

Le collectif et le public (20 personnes) ont réfléchi et débattu sur le thème de l'accueil, Julie Ouagne de la ligue de l'enseignement FAL 19 a animé la réunion.

Rappel des objectifs du Tiers lieu :

Créer un nouvel outil de développement local pour répondre aux constats et aux besoins identifiés par les acteurs du territoire et de ses habitants.

L'accueil dans le Tiers lieu :

- ✓ Pourquoi ?
- ✓ Avec quels moyens ?
- ✓ Comment ?
- ✓ Où ?
- ✓ Quand ?
- ✓ Avec Qui ?

1. Pourquoi ?

- ✓ Pour faciliter l'intégration des habitants en trouvant un réseau de connaissance
- ✓ Pour soutenir les initiatives professionnelles en les accueillants dans des espaces partagés et accessibles mis à disposition.
- ✓ Pour contribuer à la connaissance et la création d'initiatives de la vie locale
- ✓ Pour susciter des vocations dans le bénévolat et la solidarité

2. Quels moyens ? :

Financiers

- ✓ Par la sollicitation de moyens financiers des acteurs publics (l'Europe, l'Etat, la Région, l'intercommunalité (HCC), les communes).
- ✓ Par la sollicitation financière des acteurs privés (Edf, Téléphonie, Banque, Assurance, Fondations).

Humains

- ✓ Par l'implication des ressources humaines (les porteurs de projets, les associations, les étudiants, lycéens, les retraités, les bénévoles, un animateur).

3. Comment ? :

L'accueil physique :

- ✓ Réaliser par un professionnel en complémentarité des porteurs de projet, des bénévoles et par la mise de système expérimental (ex d'accueilli d'accueillant)
- ✓ La création d'espaces de vie extérieure qui invite à la rencontre et à l'échange

- ✓ Une grande amplitude d'horaires permet une belle accessibilité, avec des créneaux ciblés selon les publics.

L'accueil signalétique :

- ✓ Un affichage portant à connaissance les objectifs, les buts, le rôle du lieu
- ✓ L'application d'une charte de l'accueil. L'indication des heures, jours de permanence,
- ✓ L'affichage du règlement intérieur
- ✓ Une signalétique qui identifie les différents espaces dans le lieu (atelier, ressourcerie, co working, café associatif...,) une signalétique qui indique vers l'extérieur les services de proximité (Cinéma, Médiathèque, Office de tourisme, Commerces...)

Accueil numérique et téléphonique ;

Création :

- ✓ D'un site qui explique le projet, la gouvernance, le modèle économique, les conditions d'accès, les contacts du tiers lieu et des porteurs de projets
- ✓ D'un Facebook qui relaye l'animation locale et qui indique les animations du lieu
- ✓ D'une boîte mail
- ✓ D'une permanence téléphonique

4. Où :

- ✓ A ce jour le bâtiment central, face à l'entrée du portail, est identifié comme le lieu présentant les meilleures conditions : Double espace de 2 x 70m², de plain-pied, eau avec évier. Cet espace pourvu d'ameublements pourrait devenir l'espace convivial polyvalent dans son rôle d'accueil en fonction des jours et des heures (ex : le mercredi après-midi les jeunes des lycées et en soirée et weekend les associations)
- ✓ Cet espace permettrait de faire croiser des publics différents et de favoriser les relations intergénérationnelles
- ✓ La création d'un bureau pour l'accueil s'avère nécessaire pour les missions administratives et de confidentialité.

5. Qui :

- ✓ Chaque structure présente aurait une participation dans l'accueil mais à des niveaux différents : pour une association, un porteur de projet, un bénévole, un adhérent et le ou la professionnelle qui coordonnera l'ensemble.
- ✓ A l'exemple du « café associatif » qui est prêt à prendre une part de ce rôle d'accueil et de convivialité du lieu. On peut imaginer aussi que l'espace jeune pourrait à terme investir le lieu pour l'accueil de jeunes et le soutien aux associations.
- ✓ Le collectif pense qu'une personne référente de l'accueil (professionnelle) est indispensable pour la réussite du projet. Elle aura des missions administratives et de coordination de l'accueil. Une personne ressource pour orienter et informer mais aussi pour organiser et préparer les bénévoles et les porteurs de projets aux missions de l'accueil du lieu.
- ✓ Cette personne serait embauchée par la structure juridique mise en place pour piloter et mener les missions de conciergerie (Association, société coopérative d'intérêt collectif...)

6. Questions/réponses

Pour rappel le montage financier de cette opération est en cours d'élaboration avec les différents partenaires publics et privés tant sur le volet investissement que fonctionnement

L'INVESTISSEMENT DU PROJET :

- Inquiétude sur le coût de la réhabilitation des lieux : L'investissement de la commune se limitera aux réhabilitations structurelles : Toiture, isolation, fenêtres, accessibilité, sécurité et arrivée des fluides.
La dépense liée à cette réhabilitation est estimée à environ 1 million d'Euros.
Les subventions d'investissement de l'Etat, Europe, Région, Pays couvriront au moins la moitié des travaux.
Les réhabilitations intérieures des bâtiments seront prises en charge tout ou partie par les structures permanentes du lieu. Un loyer de location adapté sera travaillé pour les porteurs de projet.
- Par ailleurs, le Tiers lieu aura, aussi, pour vocation d'accueillir dans les espaces partagés, les associations. Cette action doit permettre à la commune de réduire les charges liées au fonctionnement sur ses bâtiments actuels occupés par les associations (électricité chauffage...) et potentiellement de louer ou de vendre ces bâtiments libérés.
- Si le projet Tiers lieu n'aboutit pas : (le plan B)
- Les bâtiments seront réhabilités indépendamment les uns des autres (compteur d'eau, électricité, chauffage) ceux-ci pourront donc être loués ou vendus séparément à tout nouveau projet.
- Crainte de répercussion sur les impôts :
- Les capacités financières et le faible endettement de la commune permettent d'envisager cet investissement sans pour autant augmenter la pression fiscale des foyers.

LE FONCTIONNEMENT DU PROJET

- Qui portera le projet :
- La création d'une structure (associative, Société coopérative d'intérêt collective ou autre) intégrant les porteurs de projet, habitants, associations, élus serait souhaitable en vue d'une bonne gouvernance
- L'emploi :
- ✓ L'accueil du lieu est fondamental dans sa réussite, dans l'idéal un coordinateur permanent serait nécessaire pour assurer la communication, l'accueil, la coordination entre les acteurs les partenaires et veiller à la vie quotidienne du Tiers lieu. (Compétences en savoir-être et savoir-faire multiples...) Des subventions de la région et de l'Europe sont possibles sur 2 ans pour couvrir un poste.
- ✓ Le collectif doit réfléchir, dès à présent, à mettre en place un modèle économique permettant de dégager des ressources tout en croisant les complémentarités dans la fonction de l'accueil par tous les acteurs. (Partenaires, bénévoles, associations, adhérents, habitants, étudiants, retraités) pour réduire le coût de fonctionnement à la fin des aides publiques.
- ✓ Les aides privées seront à l'étude : Edf, Banques, Assurances, Fondations...

- Le comité de pilotage
 - ✓ Il se réunira dans le 4ème trimestre 2022. Il sera composé d'élus de partenaires financiers, d'institutionnels, de membre du collectif et d'habitants. Il aura pour mission de valider les propositions du projet qui lui seront présentées.

